

dale dans quelques parties du pays et l'objet de ce bill est de remédier à ce mal.

(La motion est adoptée et le bill lu une première fois.)

ANNIVERSAIRE DE NAISSANCE DU PREMIER MINISTRE.

M. R. L. BORDEN: Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je veux offrir à l'honorable premier ministre mes félicitations à l'occasion de son 69e anniversaire de naissance. C'est avec plaisir que je constate que les soucis, les responsabilités et les fardeaux de la vie politique paraissent peser bien légèrement sur ses épaules. Il n'y a pas longtemps j'ai vu quelque part que le premier ministre avait presque exprimé le souhait de redevenir chef de l'opposition. Il a dit qu'il lui ferait beaucoup plaisir d'entreprendre cette tâche, s'il était dix ou quinze ans plus jeune. Son corps et son esprit paraissent être en si bonne santé présentement que j'ose espérer qu'il ne trouvera pas la tâche de conduire une opposition trop forte au cas où il deviendrait obligé de la faire un de ces jours. Mais, toute considération politique mise de côté, nous voulons souhaiter à mon très honorable ami, en sa qualité de compatriote canadien très éminent et collègue dans cette Chambre, de même que comme ami personnel de tous, bien qu'il soit l'ennemi politique de quelques-uns d'entre nous, plusieurs autres anniversaires heureux du jour qu'il vient de célébrer.

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): Je suis extrêmement touché des remarques bienveillantes que mon honorable ami veut bien m'adresser à l'occasion de mon 69e anniversaire de naissance. Quelques journaux ont dit que c'était mon 70e anniversaire et cela me rappelle une erreur que j'ai commise moi-même, un jour, lorsque j'offrais mes félicitations à l'honorable sir Charles Tupper, quand il occupait le même poste que j'occupe aujourd'hui. Cette fois-là j'ajoutai une année à son âge et sir Charles me le fit remarquer. A mon âge, dit-il, chaque année compte, et je n'en veux pas plus que je n'en ai réellement. Il est vrai que j'ai une fois—exprimé le souhait—et bien que je ne l'aie exprimé qu'une seule fois je l'ai ressenti très souvent—qu'il ne me déplairait pas de me voir de nouveau à la tête de l'opposition, et je crois que l'on admettra généralement qu'il y a plus d'amusement dans le rôle de chef de l'opposition que celui de premier ministre. Mais comme il est dans la nature humaine de désirer ce que nous ne possédons pas, je comprends facilement que mon honorable ami, bien qu'il remplisse très bien le siège qu'il occupe présentement, désire l'échanger pour celui d'en face, de ce côté-ci de la

Chambre. Dans mon cas cependant, il y a une objection presque invincible qui m'empêche de reprendre le siège que j'ai occupé autrefois, et dont lequel mon honorable ami fait aujourd'hui l'ornement, et cette objection, c'est que jusqu'à présent la volonté du peuple canadien est fortement opposée à tout changement de ce genre. Si ce n'était de cette objection je serais très heureux de reprendre mon ancien poste. Dans la circonstance à laquelle mon honorable ami fait allusion, j'ai dit aussi que lorsqu'un homme a atteint l'âge de 69 ans, c'était une folie pour lui que de faire des plans pour l'avenir, et je ne crois pas que j'aie jamais l'avantage de siéger de nouveau de l'autre côté de la Chambre, d'occuper le siège actuel de mon honorable ami et de participer au plaisir dont il jouit de l'autre côté de la Chambre.

Lorsque j'abandonnerai mon siège actuel, je suppose que ce sera pour retourner dans la vie privée, et je suis heureux de pouvoir dire que si j'ai des adversaires politiques je n'ai aucun ennemi personnel, et mon honorable ami a bien voulu être assez bon pour le dire. Lorsque j'abandonnerai le poste que j'occupe aujourd'hui, je serai très heureux de rentrer dans la vie privée, s'il plaît à la Providence de m'accorder un repos dont je n'ai pas joui depuis plusieurs années.

RAPPORT DU GENERAL FRENCH.

M. R. L. BORDEN: Avant que la Chambre passe à l'ordre du jour, je désire demander si le rapport du général French au sujet de notre milice sera déposé sur le bureau de la Chambre.

L'hon. sir FREDERICK BORDEN (ministre de la Milice et de la Défense): Il est en ce moment chez l'imprimeur. J'espérais l'avoir aujourd'hui, mais il sera déposé sans retard sur le bureau de la Chambre.

EXTRADITION DE FEDORENKO.

M. R. L. BORDEN: Le Gouvernement se propose-t-il de faire quelques déclarations au sujet des procédures d'extradition de Fedorenko?

L'hon. A. B. AYLESWORTH (ministre de la Justice): Je suis fort peu au courant de l'affaire en question, sauf ce que j'ai appris par la voie des journaux. J'ajouterais, toutefois, que j'ai reçu à cet égard grand nombre de communications venues de différentes parties du pays. Il est de notoriété officielle que, conformément aux dispositions de la loi d'extradition, le savant juge en chef de la Cour du banc du Roi au Manitoba m'a adressé son rapport au sujet du mandat d'incarcération du prisonnier en vue de la demande d'extradition; mais depuis la réception de ce rapport, je